



Gestion
de patrimoine

Comprendre les intérêts

Que sont-ils, comment fonctionnent-ils et comment pouvez-vous mieux en tirer avantage ?

« Les intérêts composés sont la huitième merveille du monde. Celui qui en comprend le principe les gagne... et celui qui ignore ce principe les paie. »
– Albert Einstein

En général, on peut classifier et définir les intérêts de deux façons différentes. Tout d'abord, cela peut être les frais qu'un emprunteur débourse pour utiliser (emprunter) l'argent d'un prêteur. Cela peut aussi être le revenu qu'une personne reçoit lorsqu'elle en autorise une autre à utiliser son argent.

Lorsque vous investissez votre argent dans un placement qui verse des intérêts, c'est comme si vous laissez quelqu'un d'autre utiliser cet argent en contrepartie de frais. Ces frais représentent le **taux d'intérêt**. Dans le cas de la plupart des placements qui versent des intérêts, on précise pendant combien de temps votre argent sera investi avant qu'il vous soit remboursé. Il s'agit du **terme du placement**. Le montant que vous décidez d'investir est votre **capital**.

L'importance des intérêts

Dans le cadre de vos stratégies d'épargne, il vous sera utile de connaître le fonctionnement des intérêts pour déterminer quel est le moyen le plus efficace d'investir et de faire croître vos économies. En général, il y a deux principaux types d'intérêts : les intérêts simples et les intérêts composés. La façon de les calculer et leur incidence respective sur vos placements avec le temps sont très différentes.

Différenciation des types d'intérêts

Dans le cas de placement à intérêts simples, le montant de placement initial accumule des intérêts versés périodiquement (p. ex., une fois ou deux fois par année) au cours du terme du placement. Le versement d'intérêts demeure le même tout au long du terme.

Examinez l'exemple suivant :

Placement initial	1 000 \$
Taux et terme	Intérêts de 5 % par année pendant cinq ans
Intérêts versés annuellement	50 \$
Total des intérêts accumulés	250 \$

Pour leur part, les intérêts composés accumulent des intérêts non seulement sur le capital, mais aussi sur les intérêts accumulés périodiquement. Lorsque vous investissez dans un placement à intérêts composés, les intérêts ne vous sont versés qu'à la fin du terme. Les versements que vous auriez reçus sont plutôt réinvestis et des intérêts vous sont donc versés pour ces intérêts réinvestis.



Pour en savoir plus sur le Programme des connaissances financières de RBC Gestion de patrimoine, veuillez communiquer avec nous.

Appliquons des intérêts composés à l'exemple de tout à l'heure :

Placement initial	1 000 \$
Taux et terme	Intérêts de 5 % par année pendant cinq ans
Intérêts versés annuellement	
Année 1	50 \$
Année 2	52,50 \$
Année 3	55,13 \$
Année 4	57,88 \$
Année 5	60,78 \$
Total des intérêts accumulés	276,29 \$

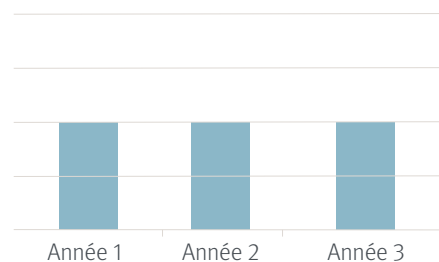
Dans cet exemple, la différence ne semble pas importante. Toutefois, l'effet des intérêts composés sera de plus en plus marqué à mesure que votre épargne s'accumule.

Étant donné la nature des intérêts composés, plus vous investissez tôt, plus rapidement vous atteindrez vos objectifs financiers. Le temps constitue un facteur primordial, alors même si vous n'investissez qu'un petit montant tôt, chaque dollar dispose de plus de temps pour croître (tant qu'on le laisse investi).

Les graphiques ci-dessous illustrent l'incidence respective des intérêts simples et des intérêts composés sur le capital (montant de placement initial) au fil du temps.

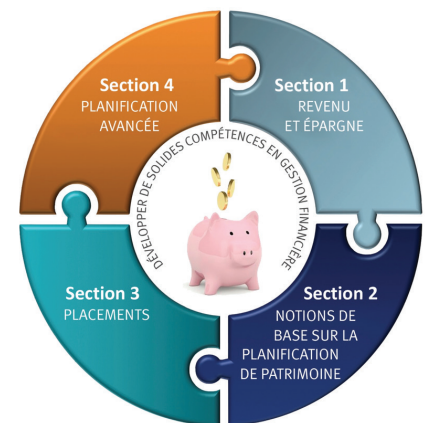
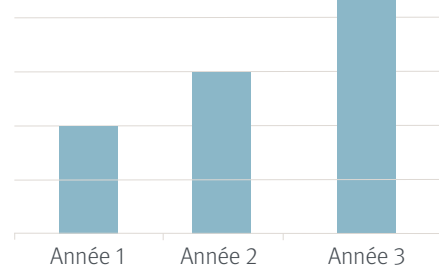
Intérêts simples

■ Capital (demeure fixe pendant le terme)



Intérêts composés

■ Capital (croît d'une période à l'autre)



Ce document a été préparé pour les sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (collectivement, les « sociétés »). * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. Chacune des sociétés et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Les renseignements fournis dans ce document ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques et ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements fournis ne doivent servir qu'à des fins de discussion avec un conseiller juridique ou un fiscaliste qualifié ou un autre conseiller professionnel pour la planification de la mise en oeuvre d'une stratégie. © / MC Marques déposées de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence. © Banque Royale du Canada 2019. Tous droits réservés.